

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Février 1882.

L'INCIDENT SKOBELEFF.

La note de la Russie, que nous avons pu-
bliée hier, est évidemment une première
satisfaction donnée à la cour de Berlin;
mais reste à savoir maintenant si d'autres
mesures seront prises pour désavouer plus
formellement encore le général Skobelev, et
si le parti panslaviste, dont le général a été
l'imprudent organe, ne prépare pas un nou-
veau coup de théâtre.

Beaucoup de questions peuvent se poser
à l'occasion de cette affaire, qui révèle une
situation bien étrange en Russie.

On ne comprend pas bien les velléités bel-
liques de la Russie en ce moment, quand
elle n'a aucun grief apparent contre l'Al-
lemagne et l'Autriche-Hongrie; mais enfin,
nous sommes bien obligés de reconnaître
que les faits font pressentir un conflit. L'em-
pereur actuel n'en veut sans doute pas plus
que son père ne voulait la guerre en 1877.
Quelle est donc la force mystérieuse de ce
mouvement panslaviste qui agite la Russie
et entraîne même son souverain? Il y a là
quelque chose qui nous échappe et qui res-
semble à un soulèvement national ou plutôt
révolutionnaire, car des menées politiques
se cachent sous cette surexcitation factice du
sentiment patriotique de la race slave.

Ce conflit est trop insensé pour ne pas
dissimuler un complot et un bouleversement
général de la Russie. Le Standard publie
dans son numéro du 20 une correspondance
de Berlin qui indique des prévisions sinis-
tres. On se prépare en Allemagne à toutes
les éventualités, comme si on attendait une
conflagration prochaine. Voici le principal
passage de cette correspondance :

Une guerre trouverait l'Autriche et l'Allemagne
préparées. Le résultat d'une simple campagne se-
rait bien différent de celui qui est prévu avec tant
de confiance par le général Skobelev. Ce serait le
démembrement de l'empire russe et, selon toute

probabilité, la restauration du royaume de Pologne,
avec le roi de Saxe à la tête, deviendrait un fait
accompli.

Dans l'intervalle, le général Albedyll, chef du
cabinet militaire de l'empereur Guillaume, lit jour-
nellement à ce dernier les articles les plus impor-
tants de la presse allemande et étrangère sur le
mouvement panslaviste, et la géographie de la
Pologne russe fait l'objet des études les plus atten-
tives de la part des officiers prussiens et autri-
chiens qui sentent que l'invasion de ce pays peut
devenir à tout instant une terrible réalité.

Nous devons rapprocher de ces renseigne-
ments les correspondances du Times, disant
qu'à Vienne personne ne doute plus de l'ac-
tion d'agitateurs étrangers dans l'insurrec-
tion de l'Herzégovine, et des complots qui
s'organisent en Serbie et en Bulgarie et dans
toute la région des Balkans.

On ne saurait donc se dissimuler qu'il se
prépare des événements graves dans l'Est de
l'Europe, événements qui font oublier les
affaires d'Egypte, mais qui se lient intime-
ment à toutes les questions orientales. On
peut n'en pas démêler encore tous les fils
embrouillés, ni la direction, mais on ne
saurait en contester la portée considérable.

Une autre question se présente aussi et
qui nous touche directement.

Il ne faut pas oublier que le discours du
général Skobelev, prononcé à Paris, a éveillé
des méfiances contre nous.

Le Tageblatt, de Berlin, dès le premier
jour, s'est occupé de l'accueil que « le parti
de la revanche en France va faire aux provo-
cations adressées à l'Allemagne par le géné-
ral Skobelev. »

Si tous les journaux allemands ne le di-
sent pas dans les mêmes termes, tous ont la
même préoccupation et engagent le gouver-
nement à surveiller la France d'où est parti
l'orage. Et nous ne doutons pas, malheureu-
sement, que M. de Bismark ne soit fort
disposé à s'en faire une arme contre nous.

Si les querelles étrangères nous restent
indifférentes, c'est à la condition qu'elles ne
nous compromettent pas. Nous n'avons que
faire des haines de race qui existent entre
l'Allemagne et la Russie, mais nous n'en-
tendons pas que leur duel soit transporté

chez nous et nous oblige à prendre parti
pour l'une ou pour l'autre.

La République ne nous a pas assez rele-
vés pour nous permettre d'affronter une
grande guerre; nous devons donc soigneu-
sement éviter de nous commettre en des con-
flits étrangers.

Ces conflits sont à redouter, car la diplo-
matie se montre très-anxieuse par suite de
l'attitude de la presse moscovite.

Le Golos, la Gazette de Moscou, le Nowgo-
rod, approuvent le discours prononcé à Pa-
ris par ce général, et déclarent que c'est là le
vrai cri du cœur de tout Russe patriote.

Il est évident que cette attitude d'un parti
puissant à Saint-Petersbourg est pour l'Eu-
rope un danger, et que, dans le cas d'une
conflagration générale, la France a tout à
craindre pour la conservation de sa tran-
quillité extérieure.

Lorsque, après l'entrevue de Dantzic,
Alexandre III crut à la paix assurée, toutes
ses pensées comme tous ses actes se portè-
rent vers ce seul but : pacifier à l'intérieur
la Russie, en extirpant l'ennemi national, le
nihilisme.

En même temps, le Czar multipliait les
efforts pour améliorer l'organisation de son
armée et de sa marine.

Or, au point de vue du nihilisme, ce sou-
verain a vu tous ses efforts impuissants et
inutiles; et il est obligé de se retrancher
dans une forteresse comme celle de Gat-
china, pour y vivre dans l'incertitude de tous
les lendemains...

N'y a-t-il pas lieu de craindre que la voix
de Skobelev ne réveille dans l'esprit d'Ale-
xandre les instincts primitifs du vieux parti
russe — on sait que le Czar actuel représen-
tait à la cour de son père le vrai type mos-
covite — et n'y a-t-il pas lieu de craindre
qu'il ne veuille chercher un dérivatif dans
une guerre extérieure?

Telle est la préoccupation qui domine
aujourd'hui toute la diplomatie européenne
et, il faut bien le dire, tout particulièrement
le gouvernement français.

La Russie cherchant à redevenir mai-

très des Balkans et l'Allemagne poussant
l'Autriche vers Salonique, afin de conquérir
pour elle-même sur l'empire austro-hon-
grois tout ce qui reste d'allemand, il est
bien improbable que la France demeure in-
demne.

Et lorsque, devenue de plus en plus forte,
l'Allemagne, qui nous épie continuellement,
tombera sur nous, il y a peu de chances,
étant donnée la façon dont les républicains
désorganisent l'armée, pour que nous puis-
sions résister à une nouvelle invasion.

Nous recommandons toutes ces choses
aux méditations de nos gouvernants.

Un ordre impérial vient de rappeler im-
médiatement le général Skobelev à Saint-
Petersbourg. L'empereur Alexandre a voulu
« prouver ainsi, dit la dépêche, que ses sen-
timents d'amitié envers l'Allemagne et l'Au-
triche n'ont pas varié. »

Chronique militaire.

M. le général Billot a mis à exécution le
projet qu'il avait conçu de confier la coordi-
nation de notre législation militaire à une
« commission temporaire, composée d'offi-
ciers généraux et d'officiers supérieurs des
différentes armes, de membres de l'inten-
dance et du corps de santé. »

Cette commission est chargée de préparer
les projets de loi sur le recrutement et sur
l'avancement, de façon à ce que le premier
puisse être déposé le 15 mars et le second
le 25 mars. Des propositions modifiant la loi
d'organisation générale et celle des cadres
devront être également présentées à bref
délai.

Le système inauguré par le ministre est
nouveau. Il a l'avantage de substituer la
responsabilité collective d'une commission à
l'initiative ministérielle. Nous espérons que
ce déplacement de responsabilité ne nuira
pas aux réformes que le pays et l'armée at-
tendent si impatiemment.

En se mettant à l'œuvre, nous sommes

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XXIX

CHANGEMENTS DIVERS.

(Suite.)

Il se promenait de long en large en frappant du
pied.

— On croit donc ce gouvernement-ci éternel !...
Après des émeutes horribles !... quand le désordre
est partout !... Il faut que ce soit un coup monté par
une bande noire de gros financiers, et je suis rafié
comme un niais !

Une bonne résolution résulte de la mauvaise
échance.

— Leçon suffisante ! Décidément, quelle que
soit jamais ma fortune, si je me frotte à la spécula-
tion, je veux être pendu !...

Le souvenir de son cousin d'Ernot devait être
infailliblement évoqué.

— Il est diablement en retard et joueur comme
les cartes. Mauvaise histoire !... Mais, voyons ! à
l'occasion de mon mariage, ma tante augmentera
certainement ma pension. Mon cher oncle et
parrain sera si content de moi qu'il ne peut man-

quer de me donner, par anticipation, les terres de
Sardagne. Je ne sais trop ce que sera la dot de
Laure, mais on l'a toujours évaluée à cent cin-
quante mille francs. Allons ! allons ! pas d'inquié-
tudes !

Il répondit à son agent de change :

« Immobilisez les trente mille francs en 3 pour
100, et tenez la petite différence à ma disposition. »

Sur quoi il descendit gaiement au jardin, où
Laure lui offrit une rose en disant :

— Ah ! ah ! paresseux ! c'est moi qui vous
devance aujourd'hui. Pour votre punition, je n'ac-
cepterai pas de fleurs pour mon corsage, et vous
porterez celle-ci à votre boutonnière jusqu'à ce
soir.

La journée sentimentale recommençait.

Elle ne se terminait point sans une folle suppo-
sition de Laure, rappelant un peu le jeu de Robinson
et de Robinsonne, supposition toute affectueuse,
mais que les superstitieux païens eussent traitée
de fatidique, ou plutôt de néfaste.

On n'était pas dans une île déserte, mais entière-
ment ruinés.

— Quel métier prendriez-vous, Manuel, pour
nous faire vivre ? Moi, cela va sans dire, je m'oc-
cupe de notre petit intérieur ; je fais le marché,
les nettoyages, la cuisine. Oh ! j'ai lu, l'autre jour,
avec des battements de cœur et des larmes aux
yeux, un ravissant article de M. Jules Brisset,

intitulé la Ménagère parisienne (1). Je veux que
vous le lisiez aussi.

— De grand cœur ! Et s'il vous a tant plu, il doit
me plaire encore davantage.

— Autant suffira. Mais, enfin, que feriez-vous ?

— Vous m'embarrassez fort, ma chère Laure,
car, en dehors des carrières militaires qui me sont
fermées, je n'en vois point qui me conviennent.

— C'est égal ! répondez !

— Franchement, je n'ai jamais songé à gagner
ma vie en travaillant.

— Voyez le vilain qui ne se prête pas au jeu !

XXX

LA CORRESPONDANCE DE MANUEL.

« Marseille, le 12 juin 185...

» Mon cher Manuel,

» Je vais rejoindre aux spahis l'ami du Faye,
l'inimitable Antenor, le comte de Vaufermeil, de
la Briche, le fier marquis To you, le baron Mont-
contour, bref la chambrée de nos décaqués du club
Maquignon.

» Ce n'est pas rose ! L'ordinaire ne vaut pas
précisément celui du café de Paris. Mais...

» Je ne suis pas de la sottie pâte de ceux qui se
font sauter la cervelle eux-mêmes, quand un Bé-

(1) Ce petit chef-d'œuvre a paru dans la collection des
Français peints par eux-mêmes, t. III, p. 17.

douin peut leur rendre honorablement ce service.

» Mon plus vif regret est de ne t'avoir pas trouvé
chez toi quand j'y suis allé pour te rendre tes
soixante mille francs.

» J'étais remonté à flot. J'avais rattrapé le demi-
million. Le diable s'en est mêlé ; tu venais de
partir.

» J'ai reperdu jusqu'à mon mobilier de garçon,
supérieurement vendu pourtant. Le portrait de
Clarinette d'Azor a été poussé jusqu'à cinquante
mille francs.

» Lansquenel n'en fit qu'une bouchée, et...

» Notre inexorable tante la douairière, que je suis
allé voir à Vervaines, en passant, s'est parfaitement
moquée de moi quand je lui ai demandé de me
donner, au moins, de quoi m'acquitter envers son
cher Manuel.

» La vieille dure à cuire ne jure que par toi ; je
t'en fais mon sincère compliment.

» — Jolie restitution que vous lui feriez sur ses
propres deniers ! m'a-t-elle dit avec ses airs de
chatte sauvage.

» Ses yeux verts me taraudaient.

» — Très-bien dit, chère tante, lui ai-je ré-
pondu ; mais vous comptez, je l'espère fort, faire
longuement attendre mon obligé cousin, et moi
je suis au désespoir de lui manquer de parole.

» — Tant pis pour vous, exécration vaurien !
Allez, allez manger de la vache enragée, et deve-

convaincus que la commission aura à cœur d'entrer largement dans la voie du progrès et de renoncer au système des compromis et des demi-mesures qui depuis dix ans ont gâté nos lois et nos règlements. Notre organisation militaire est basée sur des principes nouveaux dont il faut développer l'application, sans se préoccuper de faire des concessions à un passé qui ne peut revenir.

(Progrès militaire.)

Chose singulière! Chaque ministre en arrivant au pouvoir porte sa première pensée sur le costume, étudie sa petite loi somptuaire, alors que tant de choses plus importantes devraient l'occuper. C'est que les changements d'habits sont plus faciles, et ne demandent pas de travail. Le général Campenon a supprimé le chapeau de gendarme et le port de l'épée pour les dragons. Le général Billot veut aussi profiter de son passage au ministère pour y aller de sa petite loi somptuaire. Il veut supprimer les épaulettes, donner au képi raide une plume de coq et une bande au pantalon.

Ces projets sont à l'étude dans les bureaux. Ils seront ensuite soumis à la commission d'habillement, puis à une commission spéciale, comprenant un officier supérieur de chaque régiment d'infanterie de la garnison de Paris. Le travail de cette commission militaire serait soumis au conseil supérieur de la guerre qui émettrait un avis, après quoi le ministre rédigerait un projet de loi conforme ou non conforme, et le présenterait au Parlement. Celui-ci examinerait la chose et enfin le Sénat la sanctionnerait après l'avoir soumise à un septième et dernier examen.

En admettant qu'on accorde au moins un délai d'un mois pour chacune de ces épreuves, le changement de costume pourrait avoir lieu dans huit mois. Mais comme le Parlement se sépare à la fin de juin, il est présumable que les modifications au costume auront lieu en avril 1883; à moins que le ministre ne soit changé d'ici à cette époque, ce qui est fort possible.

En attendant, et pour occuper les esprits, le général Billot vient de rétablir le hausse-col comme insigne de service. Cette mesure était urgente, puisque son prédécesseur en avait pris une toute contraire. Le général Campenon avait décrété une ceinture rouge à glands d'or. Le général Billot la supprime. A quand le rétablissement de la giberne?

(Progrès militaire.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février.

Le *statu quo* de la Bourse va se maintenir ainsi jusqu'à la fin de ce mois et le commencement du suivant. Trop d'affaires relatives au règlement définitif des comptes sont en suspens, pour que la spéculation cherche à reprendre la direction du marché.

Aujourd'hui nous constatons la même pénurie d'affaires, ni achats, ni ventes. Les nouvelles des places étrangères sont meilleures; les consolidés anglais sont à 100 3/16, en reprise de 1/16. La Banque d'Angleterre a abaissé de 6 à 5 0/0 le taux de l'escompte.

Le bilan de la Banque de France accuse les différences suivantes:

Augmentation or	9,588,000
— argent	4,289,000
Diminution	59,273,000
Avances	11,419,000
Trésor	27,691,000

Les bénéfices sont de 944,000 pour la semaine. Le taux de l'escompte a été abaissé de 5 0/0 à 4 1/2 0/0.

Les rentes françaises ont un marché assez bon: 82.97 et 82.80 sur le 3 0/0; 83.25 et 83.07 sur l'amortissable; 114.85 et 114.65 sur le 5 0/0.

Le Crédit Foncier est ferme à 4,550.

Les nouvelles obligations Communales de 500 fr. 4 0/0, offertes au public à 480 fr., sont activement demandées aux guichets de la Société et chez les trésoriers généraux.

La Foncière de France se maintient à 500 fr.; les Magasins Généraux de France et d'Algérie font 580; ces deux valeurs sont appelées à des cours bien plus élevés.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 755, cours très-favorable aux achats de l'épargne qui fera ainsi une bonne affaire.

La Société Française Financière a le même courant de demandes, aussi les prix sont-ils relativement bas, eu égard au revenu de cette valeur: on cote 1,005.

Le Mobilier Français est à 583.75.

La Société Générale s'inscrit de 625 à 635.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous croyons savoir que le sous-principal du Collège de Saumur, qui s'est rendu coupable d'actes immoraux dans l'intérieur de l'établissement, a été arrêté par la gendarmerie, et qu'il est dirigé sur Saumur pour être incarcéré et pour l'instruction de cette affaire.

Voici le texte de l'ordre du jour d'adieux que M. le général de Galliffet vient d'adresser aux troupes composant le 9^e corps:

« Officiers, sous-officiers et soldats du 9^e corps d'armée,

» Par un décret daté du 18 février 1882, M. le Président de la République me relève du commandement que j'ai eu l'honneur d'exercer pendant trois années.

» Vous m'avez rendu ce commandement facile et je vous en remercie.

» Vous croirez que je ne me sépare du 9^e corps d'armée qu'avec un profond sentiment de regret et que je reste votre camarade affectueux et dévoué.

» Au quartier général à Tours, le 19 février 1882.

Le général de division, membre du conseil supérieur de la guerre, président du comité de cavalerie,

» Signé: GALLIFFET. »

M. le général Schmitz, appelé à commander le 12^e corps, est un ancien officier d'ordonnance de l'Empereur Napoléon III.

C'est M. le général Schmitz qui rapporta à l'Impératrice les drapeaux pris à Magenta. Chef d'état-major général du général Cousin de Montauban, il fit brillamment la campagne de Chine, et le 14 août 1860 il planta le drapeau français sur le parapet du camp retranché d'Angho. En 1870, il fut le chef d'état-major de M. Trochu.

Depuis cette époque, M. le général

pourtant que je le tire de là! Eh bien, à Paris, il va me rester un beau fond de réserve: vingt et un francs trente centimes!

Et il écrivit immédiatement à son agent de change de faire passer à M. le vicomte d'Ernot la totalité de son reliquat de comptes.

Ceci liquidait net les dix mille livres de rentes patrimoniales provenant en majeure partie du chef de sa mère née Louise de Vervaines, puisque Jules de Sardagne son père ne lui avait, pour ainsi dire, rien laissé.

Fort pressé de devancer Laure au jardin, il remit à plus tard le soin de répondre à son cousin le vicomte, et courut à la recherche de la plus jolie des fleurs entr'ouverte par les premiers baisers du soleil.

Il avait lu, la veille, le touchant article recommandé à son attention par la jeune châtelaine. Toutes les nuances de ce travail délicat avaient été saisies, au point parfois de l'affecter péniblement. Le côté politique de l'œuvre, toute parfumée d'un amour sain et vivifiant, ne lui était point son caractère d'austérité. Comment songer, sans douleur, à cette vie d'abnégation, de privations, de rigide économie, de travaux rebutants!

Sous le titre de la *Ménagère parisienne*, Brisset a peint la classe estimable des femmes bien élevées qui ont accepté sans restriction l'exercice des devoirs du ménage dans cette grande ville où ils

Schmitz est devenu, dit-on, très-républicain.

Le Comité du Dépôt de Remonte d'Angers se trouvera: à Doué, le vendredi 3 mars, à 8 heures; à Vihiers, le vendredi 17 mars, à 8 heures.

D'après une statistique publiée par la *Ligue de l'Agriculture*, dans son numéro du 18 février, on aurait récolté, en Maine-et-Loire, 636,470 hectolitres de vin pour 42,787 hectares de vignes; dans Indre-et-Loire, 976,423 hectolitres pour 51,434 hectares de vigne.

La Banque de France va, dit un de nos confrères, mettre à l'étude le dessin d'un nouveau billet de banque de cinquante francs.

Elle aurait observé, en effet, que celui qui est actuellement en circulation est, par la simplicité de son dessin et surtout de son filigrane, relativement facile à reproduire.

Le dessin et le filigrane qu'aurait adoptés la Banque seront beaucoup plus compliqués; le papier en sera plus mince.

Une particularité intéressante à noter:

L'année 1882 est le troisième centenaire du grand événement qui a donné à l'Europe (la Russie exceptée) un calendrier uniforme, dit Calendrier grégorien.

C'est, en effet, en 1582 que fut opérée, par le pape Grégoire XIII, la réforme de l'ancien calendrier.

A propos des singularités du calendrier, on a vu que l'année 1882 compterait 53 dimanches pour former 52 semaines exactes, le 1^{er} janvier et le 31 décembre tombant un dimanche. Ce fait ne se réalisera maintenant qu'en 1893, 1899, 1905, 1911, ce qui indique que chacune de ces années communes ou ordinaires commencera et se terminera également par un dimanche.

Il n'en sera pas de même des années bissextiles 1888 et 1916, lesquelles compteront aussi 53 dimanches, puisque la première commencera un dimanche et se terminera par un lundi, tandis que le 4^{er} janvier de l'an bissextile 1916 tombera un samedi et le 31 décembre un dimanche.

L'année bissextile 1876 s'est trouvée dans ce dernier cas.

Autre particularité à relever: ce sont les années dans lesquelles le mois de février compte cinq dimanches, par exemple 1880. Les années écoulées présentant cette particularité sont: 1824, 1852, 1880. Nous ne le reverrons qu'en 1920, puis en 1938, 1976, 2004 et 2032.

De toutes ces remarques, il en est une autre non moins curieuse et surtout qu'on a rarement occasion de faire. Il s'agit de la fête de Pâques tombant le 25 avril, jour de Saint-Marc, ou plutôt encore la Fête-Dieu devant tomber le jour de Saint-Jean, c'est-à-dire le 24 juin. Ce fait se réalisera en 1886; il ne s'est rencontré à pareille date, si nous remontons à deux siècles en arrière, qu'en 1677 et 1734. Il ne se repro-

« sont si difficiles à remplir, et qui, ayant esquivé ment éloigné de chez elles cette plaie ruineuse et destructive de toute paix intérieure: les domestiques, sont à elles seules la Providence, le bien-être et la joie de leur intérieur. »

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La Musique municipale donnera une soirée à ses souscripteurs, dans les salons de la Mairie, dimanche prochain 26 février, à 8 heures.

Programme.

1. Ouverture de la *Caravane*, par la Musique municipale.
2. *Le Tremolo*, air varié pour flûte, par M. MOLÉ.
3. *Lalla-Roukh*, chanté par M. X.
4. *Bonsoir*, duo, chanté par MM. M. et S.
5. *Le Ménestrier de Saint-Flour*, scène comique, de M. Ch. Marchand, chantée par l'auteur.
6. *La Reine Berthe*, ouverture, par la Musique municipale.
7. Fantaisie sur une Chanson napolitaine, par M. MOLÉ.
8. *Le Caïd*, air du tambour major, par M. X.
9. *Martha*, romance, chantée par M. C.
10. *Les Batteurs de blé*, chœur à 4 parties, par des Amateurs.
11. *Le Banquiste*, scène comique, par M. X.
12. *L'Etoile d'Angleterre*, polka, par la Musique municipale.

Une quête sera faite aux profit des pauvres.

duira ensuite qu'en 1943, 2038, 2103, 2247, 2399.

En aurions-nous, décidément, fini l'hiver? Il faudrait le croire, d'après une correspondance adressée de Briey au *Journal de la Meurthe*:

« Ces jours derniers, par un beau soleil on remarquait en plaine une masse d'arbres qui font présager l'approche du printemps: les bûcherons s'accordent à dire que les bois sont peuplés d'une quantité d'arbres qui, les années précédentes, étaient bien plus petit nombre. »

Le conseil municipal de Dax vient de prendre une excellente mesure qui devrait être suivie dans toutes les villes de province.

Il arrive quelquefois que les sapeurs-pompiers sont victimes de leur dévouement et c'est contre cette triste éventualité que le conseil dacquois a voulu se mettre en garde en assurant pour une somme de 150 francs par an, à raison d'une prime de 4 francs centimes pour chacun d'eux, les hommes de sa compagnie de sapeurs-pompiers contre les risques des incendies.

La famille du sapeur-pompier qui prendrait la vie dans un incendie recevrait 3,000 francs, et, en cas de blessure entraînant l'incapacité permanente de travail, une rente annuelle de 100 francs.

Douces. — Mercredi, la femme Chabot journalière à Douces, née à Cognac, s'est suicidée en se jetant dans le puits de la cour.

Cette femme, malade depuis quelque temps, était devenue très-sombre, et avait manifesté ses idées de suicide à sa voisine.

LE MARDI-GRAS A ANGERS.

Le temps ne s'est pas montré aimable pour nos masques. Dès les 2 heures de l'après-midi, une pluie fine s'est abattue sur Angers, et le reste de la journée a été de même pièce.

Malgré cela, l'affluence des promeneurs sur nos principaux boulevards, a été encore plus considérable que dimanche.

On a vu circuler bon nombre de voitures contenant des masques dont les costumes étaient assez soignés.

Le soir, sur la place du Ralliement, au même que le bal du Grand-Théâtre ne s'est commencé, une foule considérable s'est massée pour voir l'entrée des masques. Les agents de ville ont été obligés de faire lever la haie pour laisser un passage jusqu'à la porte du Théâtre.

Cette foule, dans sa curiosité, a été tellement héroïque; elle est restée, jusqu'à une heure du matin, les pieds dans la boue et pour quoi voir, oh! mon Dieu!

Comme tous les ans, il y avait beaucoup de monde au bal; la salle était trop petite pour tous les *quadrilleurs*, qui ne purent se livrer que peu librement à leurs ébats.

Peu de costumes riches, les rares que nous avons aperçus ne dansaient point, restaient à l'étalage, dans les loges de premières.

Quand, vers les deux heures, on a eu le repos, bon nombre de danseurs, qui avaient quitté le bal pour aller souper, ne sont plus revenus; le bal a été pour ainsi dire parti de ce moment.

En somme, manque d'entrain; on souffrait en proie au marasme, on bâillait les mains dans les poches. Il faut bien croire qu'il n'y a plus de jeunesse, puisque l'on ne voit plus de gaieté. (Patriote.)

NANTES.

Nous rappelons que le 5 mars ouvre à Nantes le concours de la Société Hippique Française. On nous assure que les engagements sont plus considérables qu'en 1881.

NIORT.

Un terrible accident, suivi de mort, est arrivé dimanche, dans la rue du parvis Saint-Hilaire. Un marchand épicerie est tombé dans son escalier, d'une manière malheureuse, qu'il s'est brisé le crâne. Sa femme et son fils, accourus au bruit de sa chute, n'ont relevé qu'un cadavre mort à été instantanée.

FONTENAY-LE-COMTE.

La gendarmerie de Fontenay vient d'opé-

nez général, je vous le souhaite!

» Figure-toi, mon cher, qu'elle m'a refusé jusqu'à quelques centaines de francs pour m'aider à finir mon voyage, tellement que je suis en gage à l'hôtel des Ambassadeurs, où je te prie de m'envoyer cinq ou six cents francs pour que l'on ne me vende pas moi-même comme un nègre.

» D'abord je ne suis pas bon teint; ensuite, il faut m'acquitter envers l'hôtelier, excellente cuisine, derniers ratas-bons avant la ratatouille!... puis, enfin, rejoindre le corps et payer ma bienvenue aux amis qui trinqueront en ton honneur, je te le promets.

» Sois exalté comme mon libérateur à qui, par les présentes, je reconnais devoir 60,000 fr. remboursables sur la première razzia suffisante, à défaut d'autres rentrées.

» Du diable, par exemple, si je sais d'où autre rentrée quelconque pourrait me venir, car, toi excepté, mon cher Manuel, je n'ai jamais prêté qu'à des paniers sans fond comme moi.

» Ton cousin et ami,

» V^o d'ERNOT.

» P.-S. — Dépêche-toi! à l'hôtel des Ambassadeurs la note monte à raison de deux grandes marées chaque jour. »

Fronçant les sourcils, tout en souriant:

— Le chenapan! murmura Manuel, il faut bien

rer, dit l'Avenir, une arrestation assez im-
portante.
Il y a quelques jours, M. le percepteur de
l'Absie (Deux-Sèvres) allait faire son verse-
ment à Bressuire. Il portait dans une saco-
che 5,000 et quelques cents francs. Une
femme, la nommée X..., qui se trouvait à
côté de lui, dans la voiture publique, des-
cendit sur le parcours. Quand M. le percep-
teur voulut descendre à son tour, il s'aper-
çut que sa sacoche avait disparu. Ses soup-
çons se portèrent aussitôt sur sa compagne
de voyage.

Le signalement de cette femme fut envoyé
aux parquets des arrondissements voisins,
et lundi les gendarmes de Fontenay, ayant
appris que la nommée X... s'était livrée
dans les différents magasins de la ville à des
achats importants, se transportèrent au
faubourg du Marchoux, où sa présence
était signalée, et furent assez heureux pour
la rencontrer et l'arrêter.

La femme X... fut trouvée nantie de la
presque totalité de la somme dérobée à M.
le percepteur de l'Absie. Il manquait à peu
près 370 fr.

La femme X... a été écrouée à la prison
de Fontenay.

Le crime de Saint-Vincent- Sterlanges.

Voici des détails empruntés au *Libéral de la
Vendée* sur un abominable forfait rappelant celui
du trop fameux Tropolmann et qui vient d'être com-
mis à Saint-Vincent-Sterlanges, canton de Chan-
tonnay, arrondissement de La Roche-sur-Yon :

La famille Durand se composait de M.
Durand, âgé de 70 ans, et de sa femme âgée
de 69 ans, de M^{me} Guibaud, leur fille, âgée
de 40 ans environ, qui était revenue demeurer
chez eux, et d'une enfant, la petite Bernier
(Cécile), âgée de 4 ans 1/2, fille d'un
ouvrier manchot et dont ils avaient bien
voulu prendre soin.

Vers la fin du mois de juin dernier, la fa-
mille Durand avait pris à son service un
sieur Barbier (Pierre-Jules), dit Armand,
âgé de 33 ans, qui travaillait chez elle en
qualité de journalier, moyennant 4 fr. 50 c.
par jour, alors qu'il gagnait, dit la rumeur
publique, presque le double auparavant.
Cet homme, petit, trapu, ancien soldat, se
vant d'arriver toujours le premier quand
il s'agissait d'une course, aux bras muscu-
leux, aux jambes fortes, ne se gênait pas
pour dire que ses nouveaux patrons étaient
des évanés qui thésaurisaient, que la chose
leur porterait malheur, et qu'un beau ma-
tin on les trouverait peut-être assassinés,
en même temps que leur maison serait
brûlée.

Néanmoins, les voisins ne s'attendaient
pas à voir ces sinistres projets s'accomplir,
quand, vendredi soir, on apprit l'assassinat
des époux Durand. Ce jour, entre six et
sept heures du soir, un homme s'était pré-
senté au Bel-Air, domicile des victimes. Il
n'y avait pas de lumière dans la maison.
M^{me} Durand était assise dans un des coins
du foyer, dans un fauteuil; la petite Bernier
se trouvait entre les jambes du vieillard,
placé de l'autre côté.

L'individu qui se présentait demanda si
le maître était présent. A peine une réponse
affirmative était-elle donnée de la part de
M^{me} Durand, qu'un coup de fourche-trident
s'abattit sur la tête de M. Durand, qui
tomba baigné dans son sang. Le coup avait
été si violent que l'instrument s'était brisé
en morceaux.

Ce fut au tour de la petite fille. Frappée
à coups redoublés par le restant du manche
de l'instrument, dont une partie avait volé
en éclats, elle ne dut son salut qu'à la fuite
de M^{me} Durand, qui s'était sauvée par une
porte pour appeler au secours.

Mais elle fut bientôt rejointe par l'agres-
seur qui la ramena dans sa demeure, la
bousculant contre les murailles qui furent
teintes de sang, et finalement traînée par les
cheveux.

Lafourche ne pouvant plus servir, l'as-
sassin s'empara d'une pioche qu'il avait éga-
lement apportée avec lui et en asséna plu-
sieurs coups sur la tête de sa troisième vic-
time.

Pendant qu'il lui labourait littéralement
la tête, la petite Bernier put se sauver dans
un cabinet contigu à la pièce où se passait
le drame, et, pour se protéger, elle eut l'idée
de se coucher dans un lit bien près du mur.
C'est là qu'elle a été retrouvée à demi-morte
par suite de ses blessures. La petite Bernier
a les yeux intelligents et les cheveux sont
blonds, avec des boucles. Son père a crié

plusieurs fois à l'inculpé, pendant qu'on le
menait à la mairie de la commune : « Bri-
» gand, tu voulais tuer ma petite et tu n'as
» pas pu... si je te tenais ! »

Pendant que Barbier frappait M^{me} Du-
rand, un bruit survint du dehors. M^{me} Gui-
baud, qui était allée faire une course au
bourg de Saint-Vincent-Sterlanges, rentra
au domicile de ses parents. Le meurtrier,
surpris, ouvrit précipitamment une fenêtre
pour fuir.

Mais bientôt il s'aperçut, après avoir re-
gardé, que la survenante faisait partie de la
maison. Il rentra donc et tourna sa colère
vers la fille des époux Durand.

Plusieurs coups assésés sur la tête de
cette dernière montrent avec quelle cruauté
cette femme fut traitée.

M^{me} Durand était parvenue à fuir une se-
conde fois, et avait pu gagner un escalier
qui conduisait au second étage, où se trouve
une terrasse d'où il est possible de descendre
dans le jardin.

Elle traversa, sans trop savoir ce qu'elle
faisait, cet immeuble long de trois cents mè-
tres, et se rendit jusque chez des voisins, les
époux Robin, qu'elle avertit à grand peine
de ce qui se passait. La pauvre femme était
tellement défigurée qu'on ne la reconnais-
sait pas : la peau du crâne était à peu près
totalement enlevée, et les voisines, appelées
plus tard, ont constaté, en procédant à un
premier pansement, qu'il y avait dans le
cuir chevelu des morceaux de peigne cassé.

Elle eut cependant encore la force de dire
que le coupable était son journalier, le
nommé Armand Barbier; elle ajouta même
à ceux chez qui elle venait implorer protec-
tion, qu'ils ne pourraient sans doute entrer
dans sa maison que par le grand jardin si-
tué derrière la maison.

L'assassin, quand il eut achevé M^{me} Gui-
baud, ne trouvant plus M^{me} Durand, la cher-
cha dans toutes les chambres, après avoir
cherché une bougie qu'il alluma. Il avait
pris la précaution d'ôter, dès en arrivant,
ses sabots et ses chaussettes. Toutefois, ses
pérégrinations au premier et au second
étage sont indéniables : les traces de sang
qu'on lui laissées ses pieds nus et ses mains,
prouvent qu'il avait bien cherché partout.

Sans doute, enfin effrayé de ses forfaits,
furieux de voir qu'il pourrait être découvert,
il jeta de rage sa casquette sur le palier d'un
escalier, et redescendit. Puis, après, il but
le tiers environ d'une bouteille d'eau-de-vie
qui lui était tombée sous la main. Après
quoi, il s'acharna sur ses victimes. S'étant
emparé des pincettes du foyer, il les tor-
dit dans ses mains musculeuses, et frappa tel-
lement sur M. Durand et M^{me} Guibaud que
leur tête ne représentait plus qu'une espèce
de bouillie, dit un témoin.

Barbier sortit enfin dans le jardin.
Les voisins arrivèrent bientôt; ils furent
obligés de casser un carreau pour entrer.
Tout en appelant au secours, ils s'empres-
sèrent d'examiner, surtout les frères Amiot,
qui, dans cette circonstance, méritent les
plus grands éloges pour leur énergie.

Un spectacle effrayant s'offrait à leurs
yeux. M. Durand était couché sur le dos, le
visage entièrement mutilé, un œil sortant de
l'orbite. Plusieurs trous se remarquaient à
la figure, le crâne était fracassé en arrière,
une jambe étendue, et l'autre repliée à angle
droit. Le chapeau du vieillard se trouvait
près du foyer, et le bout armé de fer de la
fourche qui avait servi au meurtrier était au-
dessus; cinq chaises étaient culbutées, tout
était en désordre, les portes et les meubles
ruisselaient de sang.

M^{me} Guibaud avait la figure contre terre, le
bras droit sous elle, l'autre le long du corps.
Sa position ressemblait à celle d'une per-
sonne au repos, n'étaient plusieurs larges
blessures à la tête.

On retrouva la petite Bernier la dernière.
La pauvre enfant s'était endormie. Elle cor-
roborait les déclarations de M^{me} Durand, sa
marraine, et affirma que c'était bien Armand
Barbier qui était l'auteur de ce qui s'était
passé, qui avait frappé son parrain, M. Du-
rand. Elle porte deux blessures : une sur la
tête, la seconde sous un œil.

Peu de temps après leur arrivée, les voi-
sins aperçurent Barbier dans le jardin situé
sur le devant de la maison. Il s'apitoya sur
le sort de ses bons maîtres. Quand on lui
demanda comment il expliquait les taches de
sang dont il était recouvert, il prétendit
qu'attiré par les cris des victimes, il était
venu à leur secours, et que c'était lui qui
avait conduit sa patronne jusqu'à la porte
de M. Robin. Outrée de tant d'audace, une

des personnes présentes, déjà au courant de
des révélations de M^{me} Durand, s'écria :
« Brigand ! »

Il faut croire que Barbier prit la chose
pour lui, car il s'esquiva et rentra chez
lui.

Un des frères Amiot, homme énergique
et vigoureux, alla l'y chercher, et le trouva
promenant devant sa porte un de ses en-
fants dans ses bras. Nous devons dire
que Barbier est marié et père de trois en-
fants.

Comme l'inculpé faisait des difficultés
pour obéir à son voisin qui voulait être
suivi, celui-ci le saisit vigoureusement à la
poitrine et l'entraîna vers la maison Du-
rand, où il fut bientôt lié, garrotté des pieds
et des mains, et fixé sur une chaise.

La terrible nouvelle s'était répandue
comme une traînée de poudre, tout le
monde arrivait. A l'aspect du sinistre ta-
bleau qui s'offrait à ses yeux, la population,
indignée, voulait écharper Barbier. Les uns
le poussaient, les autres l'insultaient, tous
lui auraient craché au visage. Il fallut l'in-
tervention énergique du maire de Saint-Vin-
cent-Sterlanges, pour obtenir de ses con-
citoyens en délire qu'ils attendissent l'ar-
rivée de la justice, que l'on prévint en toute
hâte.

Elle arrivait sur les lieux le lendemain à
onze heures du matin, et procédait à une
enquête minutieuse. L'inculpé a nié et nié
encore en ce moment. Il dit avoir passé la
journée de vendredi à la pêche, être rentré
chez lui vers cinq heures, et ne s'être rendu
au Bel-Air que pour prêter appui à ceux
que l'on assassinait. L'examen et l'autopsie
des cadavres ont été faits par les docteurs
Fillon, de La Roche-sur-Yon, et Paris, de
Chantonay.

Enfin, l'inculpé, après des interrogatoi-
res, confrontation avec les victimes, a été
emmené à la mairie de la commune. Durant
une nuit et une journée, les menottes ne l'a-
vaient pas quitté. On raconte que les deux
victimes survivantes, M^{me} Durand et la pe-
tite Bernier, ont parfaitement reconnu l'a-
gresseur dans la confrontation.

L'assassin a été conduit, dimanche soir,
à la prison de La Roche-sur-Yon, escorté
par les malédictions de la population tout
entière.

L'inhumation de M. Durand et de M^{me}
Guibaud, sa fille, ont eu lieu lundi matin, à
40 heures.

Tous les habitants de la commune et un
grand nombre de personnes des localités
voisines étaient venues pour conduire les
malheureuses victimes à leur dernière de-
meure. L'anxiété était peinte sur tous les vi-
sages, chacun semblait consterné.
Aucune manifestation n'a eu lieu.

M^{me} Durand est restée chez les voisins où
elles s'était enfuie; on désespère de la sauver.
La pauvre femme ne sait pas encore la mort
de son mari et de sa famille, on a pris la
précaution de ne pas sonner les cloches lors
de l'enterrement, afin qu'elle puisse encore
douter du sort des siens. La petite Bernier
assistait à la cérémonie funèbre; elle a la
tête très-enflée. Tous l'embrassaient en ver-
sant des larmes.

Faits divers.

Le *Journal de l'Agriculture*, de M. A. Bar-
ral, nous signale une nouvelle plante ali-
mentaire, le *Solanum betuicum*. « C'est une
plante très-ornementale par ses feuilles (de
2 mètres de haut), et, en outre, elle produit
un fruit fort joli, à chair très-juteuse, sucrée,
assez agréable au goût, qu'on peut manger
comme les tomates. »

La variété *coccineum* est surtout remar-
quable par la belle couleur rouge de ses
fruits. Les fleurs sont blanches et répandent
une odeur suave et agréable.

Un incident s'est produit à l'ouverture des
assises d'Aix.

Le onzième juré, M. Martin, conseiller
municipal d'Aix, a déclaré ne pouvoir prêter
le serment en entier, car « il ne croit pas en
Dieu ». M. Thourel, avocat général, a con-
clu au remplacement de ce juré, la loi n'ayant
prévu aucune peine pour ce cas.

La cour a adopté ces conclusions et un
nouveau juré a été tiré au sort.

ARBORICULTURE FRUITIÈRE.

Taille et soins à donner aux jeunes arbres.

Les arbres nouvellement plantés exigent
des soins; ils ont à subir des opérations bien
différentes, suivant les espèces auxquelles
ils appartiennent.

Les arbres à fruits à pépins : poiriers,
pommiers, étaient autrefois taillés dès la
première année. L'expérience a démontré
que cette opération était mauvaise, retardait
la reprise de l'arbre et le rendait languissant
pendant plusieurs années.

L'opération de la taille doit être faite avec
beaucoup de ménagement jusqu'à la reprise
parfaite de l'arbre.

La taille faite la deuxième et même la
troisième année trouve une plus grande
masse de racines et donne une végétation
plus vigoureuse pour la formation de la
charpente de l'arbre, même pour ceux de
haute tige.

Les arbres à fruits à noyaux, au contraire,
doivent être taillés dès la première année de
leur plantation, afin de pouvoir les former.
En effet, si la taille était retardée, les yeux
qui sont destinés à former la charpente s'é-
teindraient et ne se produiraient qu'aux ex-
trémités, ce qui rendrait impossible une
forme régulière.

Si, après la taille d'une année, les bran-
ches sont trop faibles pour former les deux
ou quatre branches de la charpente, il fau-
dra les tailler de nouveau aux deux yeux les
plus rapprochés du tronc afin d'obtenir
une bonne végétation par la quantité de
racines produites les deux premières an-
nées. La même opération se pratiquera éga-
lement sur les pruniers, cerisiers, pêchers
et abricotiers de haute tige.

Des pailles devront être disposées au pied
de chaque arbre au moment des grandes
chaleurs, afin de préserver les racines de la
sécheresse. De légers binages devront être
donnés au pied de chaque arbre pour em-
pêcher la terre de se sceller. On ombra-
ra avec quelques branches les arbres en espa-
lier, pour empêcher qu'ils ne reçoivent des
coups de soleil. Enfin, on garnira avec quel-
ques brins de paille les arbres à haute tige,
de manière à favoriser la circulation de la
sève.

Ces quelques soins à donner sont d'une
grande importance pour l'avenir des arbres,
surtout si on a planté de jeunes sujets.

Si les arbres ont dû supporter un long
voyage après l'arrachage, il sera bon de
plonger les racines dans l'eau afin de les raf-
raichir. On supprimera toutes celles qui au-
ront été meurtries ou cassées; puis, au mo-
ment de la plantation, on les trempera dans
un bain de pralinage composé de terre fran-
che, de bouse de vache, de cendres de bois
et même de plâtre. Le tout rendu assez li-
quide pour bien imprégner les racines. Cette
opération est très-utile, surtout pour les su-
jets plantés tardivement.

VILCOT,
Professeur d'arboriculture.

AVIS.

Un concours pour l'admission au surnu-
mériat dans l'Administration des Contri-
butions indirectes aura lieu le 27 mars, à
Angers, dans les bureaux de la Direction.

S'adresser, pour les pièces à produire, à
la Sous-Direction, rue de Poitiers, n° 42, à
Saumur, avant le 5 mars, date de la clôture
des listes.

TOLMER & Co, Imprimeurs-Rédacteurs, 3, rue de Madame, Paris.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

LA FAMILLE, L'ÉCOLE, LA FERME, L'ATELIER
PAR RAISSANT TOUS LES SAMEDIS
20 pages de texte ornées de nombreuses gravures inédites
Arts et Métiers — Recettes, Procédés et Formules — Économi-
quement — Agriculture — Horticulture — Voyages —
Application des sciences chimiques, physiques et industrielles.

Le Numéro : 30 centimes
ABONNEMENTS : Paris. Un an : 14 fr. — Six mois : 7 fr. 50.
Départements : Un an : 15 fr. — Six mois : 8 fr.
Les 2 volumes des Connaissances Utiles, formant 1,500 pages
et 450 gravures, 16 fr. au lieu de 22 fr.
Envoyer 1 fr. 25 en sus pour port.

Prime du Journal aux Abonnés d'un an
LA CONQUÊTE DU GLOBE
LA DÉCOUVERTE DES PÔLES
Par CH. HERTZ

Un splendide vol. gr. in-8 Jésus de 470 pages, orné de 150 gravures
et cartes. Reliure riche, tr. dor. 3 fr. au lieu de 4 fr.
90 cent. en sus pour port.
Envoi d'un numéro spécimen contre 30 centimes.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE.

Société anonyme. — Capital : 20 millions.

52, rue de Châteaudun, Paris.

Les Reports sont des prêts sur titres, garantis : 1° par les titres reportés ; 2° par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois de février... 7.80 O/O l'an.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
et **TOUX**
Indication orale franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOW. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.	11 h. 12 matin.
8 35 —	—	—	—
11 15 —	7 39 soir.	—	—
1 17 soir.	4 55 —	—	—
4 55 —	—	—	—
7 50 —	11 48 —	—	9 10 soir.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	6 30 soir.
8 35 —	5 17 soir.	—	4 38 —
12 15 soir.	3 50 —	—	11 30 —
6 45 —	10 47 —	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODOT, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 35 —	soir, —
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	—
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 38 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 FÉVRIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	82 90	10		Comptoir d'escompte	1060		10	C. gén. Transatlantique	530	10	
3 % amortissable	83 30	05		Crédit de France	—			Canal de Suez	2235		20
3 % amortissable nouveau	—			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1522 50		12 50	Société autrichienne	630		5
4 1/2 %	113			Obligations foncières 1877	341		1	OBLIGATIONS.			
5 %	114 90	05		Obligations communales 1879	440		2 50	Est	372		
Obligations du Trésor	506			Obligat. foncières 1879 3 %	435			Midi	373		
Obligations du Trésor nouvelles	505			Soc. de Crédit ind. et comm.	730			Nord	384		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238			Crédit mobilier	582 50		2 50	Orléans	376 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	308			Est	760		10	Ouest	372		
— 1865, 4 %	516 50	1 50		Paris-Lyon-Méditerranée	1690		5	Paris-Lyon-Méditerranée	377 75		
— 1869, 3 %	400			Midi	1245		5	Paris (Grande-Celanture)	385		
— 1871, 3 %	391			Nord	2090			Paris-Bourbonnais	372		
— 1875, 4 %	512			Orléans	1305 50		7 60	Canal de Suez	560		
— 1876, 4 %	515			Ouest	830						
Banque de France	5100			Compagnie parisienne du Gaz	1595		25				

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE

Notifications ont été faites :

A la requête de M. Casimir Bazauges, propriétaire, cultivateur, demeurant à Villeneuve, commune de Neuil-sous-Passavant, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour lui :

1° Suivant exploit de Bourasseau, huissier à Saumur, en date du dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré :

A M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ; 2° Suivant exploit de Delmas, huissier à Vihiers, en date du dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré :

A M. Jean Perroteau-Godineau, propriétaire, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Jean Perroteau, issu du premier mariage de Joséphine Hy, aujourd'hui épouse du sieur André Maitreau, meunier, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson, avec le sieur Jean Perroteau ;

De l'expédition d'un acte dressé au Greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le dix novembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, constatant le dépôt fait au Greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Salmon, notaire à Doué, en présence de témoins, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré et transcrit, contenant vente par le sieur André Maitreau, meunier, et dame Joséphine Hy, son épouse, demeurant ensemble aux Rochettes, commune de Concourson, au sieur Casimir Bazauges, de :

1° Un morceau de terre, situé au canton des Grandes-Mottes, commune de Concourson, joignant au nord Charrreau, au levant Louis Maitreau, au couchant Piau, au midi la charrière, contenant quarante-six ares vingt-quatre centiares ;

2° Et un autre morceau de terre, situé au canton de l'Erche ou de l'Arche, même commune, contenant soixante-trois ares quatre-vingt centiares, joignant au nord Maitreau, au midi Cormier ; — moyennant le prix

principal de trois mille quatre cent soixante-un francs cinquante centimes, payés comptant, outre les charges ;

Avec déclaration à M. le Procureur de la République et au sieur Perroteau que la présente notification leur était faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre telle inscription qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, sur lesdits immeubles, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains du requérant de toutes hypothèques légales ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des vendeurs : M. André Maitreau, propriétaire, cultivateur, et dame Perrine Genevais, son épouse, demeurant ensemble aux Rochettes, commune de Concourson ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus du requérant, il fera publier la présente notification dans l'un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-deux.
BEAUREPAIRE.

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires, affaires, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Et de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LA BELLE TERRE

DE

SAINT-MAUR

Commune du Thoureil (Maine-et-Loire)

Comprenant :

L'ANCIEN MONASTÈRE

Des BÉNÉDICTINS de SAINT-MAUR

Excessivement spacieux et très-bien conservé ;

LA FERME DE L'ABBAYE ;

La Ferme de Gâtébourse et Beaulieu ;

Et belles réserves en BOIS TAILLIS ;

Le tout contenant environ 144 hectares en terres labourables, vignes produisant de très-bon vin blanc, et bois taillis.

Ces bâtiments pourraient parfaitement servir à l'établissement d'une manufacture, à cause du voisinage de la Loire, de la route de Saumur à Brissac et de la gare de la Méritré (ligne de Paris à Orléans).

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

1° A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil (Indre-et-Loire) ;

2° A M^e DENIEAU, notaire, dépositaire des titres de propriété ;

3° Et à M^e COURTOIS, notaire. (73)

AVIS.

M^{me} LORRAIN-BOUCHEREAU, marchande de Modes, rue Saint-Jean, demande une bonne apprenante. (90)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsels. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

La jolie propriété

DES

LONGS-CHAMPS

Située près le bourg de Neuillé, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

Et comprenant :

Belle maison de maître, vastes serpilleries, grands jardins, pelouses et bosquets.

Rivière traversant le jardin.

Pré et terres labourables.

Le tout en un ensemble, contenant environ 4 hectares 30 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e DENIEAU, notaire. (74)

A VENDRE

UNE BELLE CHARRETTE toute neuve.

S'adresser à M. GARREAU-RATOUIS, à Saumur. (91)

CIDRE DOUX, 25 fr. — VIN BLANC, 65 fr. les 230 litres. — MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et prévient les ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. Dépositaires : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de P. GODOT.